

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 19

Étaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, Mme Pascale **DIAS**, M. Alain **DOS REIS**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Olivier **HOCHEDÉL**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia **DE SOUSA** a donné pouvoir à M. Alain **MORNAY**,
M. Rémy **POINTÉREAU** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-48 - Attribution de fonds de concours aux communes pour l'année 2020

Le Président résume les demandes de fonds de concours reçues des communes pour l'année 2020. Ces demandes sont inscrites au budget 2020.

COMMUNE	PROJET	MONTANT TOTAL HT	% du fonds de concours/ au coût HT du projet	FONDS DEMANDE
Limeux	Réfection de toiture d'un bâtiment à usage de local technique	38 550.32	20	7 710.07
TOTAL				7 710.07

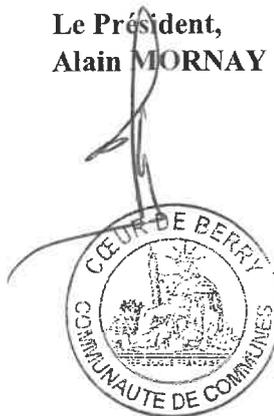
Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-48-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

La commune de Cerbois a formulé une demande de fonds de concours d'un montant de 18 751.28 € au titre de l'année 2020 pour des travaux de réfection de la salle polyvalente. Compte tenu de l'avancement du dossier, la demande de Cerbois est reportée en 2021.

Pour mémoire, la délibération 2020-6 du 10 février 2020 attribue à la commune de Chéry un fonds de concours de 4 556.73 € pour l'aménagement des locaux scolaires et périscolaires en lieu et place des 3 254.81 € demandés en 2019 (pour rappel, coût du projet : 13 019.24 €).

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** que le fonds de concours ci-dessus détaillé soit attribué au titre de l'exercice 2020.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-48-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à **LURY SUR ARNON** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, Mme Pascale **DIAS**, M. Alain **DOS REIS**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia **DE SOUSA** a donné pouvoir à M. Alain **MORNAY**,
M. Rémy **POINTEREAU** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-49 Création et composition des réunions thématiques de travail

Pour information, les vice-présidents ont les délégations suivantes :

- Muriel **LECLEIR**, 1^{ère} vice-présidente en charge de l'artisanat, du commerce, du développement économique et de l'urbanisme,
- Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, 2nd vice-président en charge du numérique, des festifs, du sport,
- Agnès **DELANNOY**, 3^{ème} vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance, jeunesse, famille, seniors, CTG (Convention Territoriale Globale), tourisme, patrimoine, Villa Quincy, culture, communication,
- Alain **DE GALBERT**, 4^{ème} vice-président en charge de l'administration générale, des finances, des ressources humaines, du dispositif Territoire Industrie

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-49-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Lors du conseil du 27 juillet 2020, 6 commissions thématiques de travail ont été définies :

- **Finances,**
- **Développement économique, artisanat, commerce, industrie, urbanisme**
- **Petite enfance, enfance, jeunesse, famille, seniors, CTG, sports**
- **Tourisme, patrimoine, gestion de la Villa Quincy, culture, communication**
- **Déchetterie, ordures ménagères, développement durable, SPANC**
- **Voirie, bâtiments, numérique, festifs**

Les élus ont été invités à participer à chacune de ces commissions :

Finances

M. Alain DE GALBERT, 4^{ème} vice-président délégué

Alain MORNAY
Chantal CREPAT
Bernard BAUCHER
Muriel LECLEIR
Remy POINTEREAU
Alain DOS REIS
Filipe MAIA
Julien YVON
Olivier HOCHEDÉL
Pascal RAPIN
Damien PRELY

Développement économique, artisanat, commerce, industrie, urbanisme

Mme Muriel LECLEIR – 1^{ère} vice-présidente déléguée

Bastian DUENAS
Isabelle VILLEMONT
Laure BAILLEUL
Bernard BAUCHER
Philippe RAYMOND
Chantal CREPAT
Jacques PERARD
Luc DELANNOY
Marc FAGUET
Stacy SABROU
Eric KORBACA
Thierry BRUNET
Aurélie BOISSAT
Damien AUJARD
Hélène CHARVERIAT
Monique BOURSIER
Fatima DE JESUS
Pascale DIAS

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-49-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Petite enfance, enfance, jeunesse, famille, seniors, CTG, sports

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN – 2nd vice-président délégué à la compétence « sports »

Mme Agnès DELANNOY – 3^{ème} vice-présidente est en charge des autres compétences de la commission

Nicolas DUBOIS
Sophie BERTRAND
Cidalia DE SOUSA
Jany FOUGERE
Laure BAILLEUL
Thierry SIMONI
Valentin DAMCHOT
Joëlle THIEBAULT
Madeleine THONNIET
Marie-Laure DOIREAU
Gaël CARRÉ
Damien PRELY
Elodie PAIRAULT
Angélique LAMY
Aude THIVRIER
Perrine MAQUIN
Angélique PICAULT
Laurent AUBAILLY
Marylène LEVILLAIN
Michelle LAGNON
Valérie JOSSET
Anne GROUSELLE
Pascale DIAS

Tourisme, patrimoine, gestion de la Villa Quincy, culture, communication

Mme Agnès DELANNOY – 3^{ème} vice-présidente déléguée

Cédric GOURIN
Luc TABORDET
Bastian DUENAS
Isabelle VILLEMONT
Bernard BAUCHER
Damien PRELY
Elodie PAIRAULT
Jean-Jacques MENIGON
Geoffrey KLEIN
Laurent GUILLAUD,
Didier LANTUAS,
Olivier NECTOUX,
Brigitte HALGAND
Martine PREVOST
Etienne BORGNAT
Didier RASSAT
Laurent AUBAILLY

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-49-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Déchetterie, ordures ménagères, développement durable, SPANC

M. Alain MORNAY, Président

Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Olivier HOCHEDÉL
Jany FOUGERE
Thierry SIMONI
Angélique MOREL
Pascal RAPIN
Jean-Pierre CHALMIN
Jean-Marc DESSEREY
Patrick FOUGERON
Madeleine THONNIET
Stacy SABROU
Vincent DA SILVA
Alain DE GALBERT

Voirie, bâtiments, numérique, festifs

M. Alain MORNAY pour les compétences voirie et bâtiments

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, pour les compétences numérique et festifs

Jany FOUGERE
Filipe MAIA
Laure BAILLEUL
Jacky MORTIER
Julien YVON
Angélique MOREL
Chantal CREPAT
Angélique LAMY
Pascal LACLEMENCE
Pascal RAPIN
Jean-Pierre CHALMIN
Michel LINZE
Olivier NECTOUX
Jean-Marc DESSEREY
James GOUSSARD
François BILLOT
Loïck SLIMANI
Gérard GUILLON

Les commissions sont présidées de droit par la Président de la communauté de communes.

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique précise que, en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de créer les 6 commissions thématiques listées et composées comme décrit ci-dessus.

Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-49-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-50 - Election d'un 13^{ème} membre du Bureau

M. le Président rappelle que :

Suite à l'élection du 16 juillet dernier, la commune de Brinay n'est pas représentée au sein du Bureau.

Ainsi, il est proposé de modifier le nombre de membres du Bureau afin qu'il soit composé :

- de 4 vice-présidents,
- de 9 autres membres du Bureau au lieu de 8

Portant un total de 13 membres du Bureau au lieu de 12.

✓ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide **UNANIMEMENT** de fixer le nombre de membres du Bureau à 13 dont **4 vice-présidents** et **9 autres membres du bureau**.

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-50-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

✓ Après avoir déterminé le nombre des autres membres du Bureau sous la présidence de M. Alain Mornay, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du 13^{ème} membre du bureau. Il est rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Election du 13^{ème} membre du Bureau

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	21
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
BAUCHER Bernard	21	Vingt-et-un

Proclamation du 13^{ème} membre du Bureau

M. BAUCHER Bernard a été proclamé 13^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-50-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-51 - Election d'un délégué au SMAVAA

Suite à la démission de M. Filipe MAIA de son mandat de délégué communautaire au sein du SMAVAA, il convient de réélire un nouveau délégué.

Pour rappel, **6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ont été élu lors du conseil du 16 juillet 2020 pour siéger au SMAVAA :**

Délégués titulaires :

- M. Damien PRELY,
- M. Rémy POINTEREAU,
- M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN,
- Mme Chantal CREPAT,
- M. Bernard BAUCHER,
- M. Filipe MAIA,

Délégués suppléants :

- M. Olivier HOCHEDDEL
- M. Alain DE GALBERT
- M. Pascal RAPIN,
- M. Jacky MORTIER
- M. Julien YVON
- M. Thierry SIMONI

Accusé de réception en préfecture
N°-200070571-20201001-2020-51-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Est candidat :

- M. Olivier PERREAU - Poisieux

A l'issue du vote **UNANIME**, M. Olivier PERREAU est élu délégué titulaire du SMAVAA.

La liste des délégués du SMAVAA au sein de la Communauté de communes Cœur de Berry est la suivante :

Délégués titulaires :

- M. Damien PRELY,
- M. Rémy POINTEREAU,
- M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN,
- Mme Chantal CREPAT,
- M. Bernard BAUCHER,
- M. Olivier PERREAU,

Délégués suppléants :

- M. Olivier HOCHEDÉL
- M. Alain DE GALBERT
- M. Pascal RAPIN,
- M. Jacky MORTIER,
- M. Julien YVON,
- M. Thierry SIMONI

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-51-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à **LURY SUR ARNON** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, Mme Pascale **DIAS**, M. Alain **DOS REIS**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia **DE SOUSA** a donné pouvoir à M. Alain **MORNAY**, M. Rémy **POINTEREAU** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-52 - Délégués au SDE 18

Lors du conseil communautaire du 16 juillet, le conseil a voté les délégués suivants :

DELEGUÉ TITULAIRE :

- M. Bernard **BAUCHER**

DELEGUÉ SUPPLEANT :

- M. Pascal **RAPIN**

Il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant **supplémentaires**.

Les candidats sont :

- Olivier **HOCHEDDEL**
- Agnès **DELANNOY**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article 121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote **UNANIME**, les résultats sont les suivants :

Inclus de l'application générale
018-200070571-20201001-2020-52-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- M. Olivier HOCHEDÉL est titulaire,
- Mme Agnès DELANNOY est suppléante

Les délégués de la Communauté de communes Cœur de Berry sont :

DELEGUÉS TITULAIRES	DELEGUÉS SUPPLEANTS
- M. Bernard BAUCHER - M. Olivier HOCHEDÉL	- M. Pascal RAPIN - Mme Agnès DELANNOY

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-52-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-53 - Délégués dans les autres instances locales

✓ **La MARPA de Lury** : Il convient de choisir 1 représentant de la Communauté de communes au sein de la MARPA de Lury-sur-Arnon.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUÉ :

- M. Bernard BAUCHER

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-53-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

✓ **La mission locale** : il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de la mission locale.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote **UNANIME**, les résultats sont les suivants :

DELEGUÉ TITULAIRE :

- Laure **BAILLEUL**

DELEGUÉ SUPPLÉANT :

- Julien **YVON**

✓ **La SPL Berry Tri Nivernais** : il convient de désigner un représentant de la Communauté de communes Cœur de Berry

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote **UNANIME**, les résultats sont les suivants :

REPRESENTANT :

- Alain **MORNAY**

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-53-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-54 - Vote de l'avenant n°2 au contrat de territoire

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Conseil Départemental du Cher a proposé à la Communauté de communes Cœur de Berry de conclure un contrat définissant les besoins en matière d'équipements/aménagements jugés prioritaires pour les parties, lequel a été signé le 20 juin 2019.

Il est proposé au conseil de voter l'avenant n°2 au contrat de territoire intégrant les modifications des projets de la commune de Lury-sur-Arnon. Ainsi, les financements seraient fléchés sur les projets de rénovation de la cour et des sanitaires de l'école ainsi que sur la rénovation de la tour sud, la vieille église et ses abords.

Ainsi, l'enveloppe de Cœur de Berry et la commune de Lury-sur-Arnon serait répartie de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Contrat de territoire – CDC Cœur de Berry/Commune de Lury-sur-Arnon

Projets Cœur de Berry	Montant HT projets en €	Montant subventionnable en €	Financements contrat de territoire en €	% participation CD 18	Echéancier
Mise en place d'une signalétique ZA La Garenne	37 735.36	30 188.28	18 868	50	Début et fin en 2020
Mise en place de climatisation sur 3 sites - 2 micro-crèches et Villa Quincy	38 770.78	31 016.62	19 132	49.34	Début et fin en 2020
Agrandissement et mise en sécurité de la déchetterie de Lury-sur-Arnon	413 400	330 720	37 000	9	Début avril 2019 Fin décembre 2019
Amélioration de la desserte économique et touristique du milieu viticole	800 000	640 000	150 000 (37 500 €/an)	18.75	Début en 2017 Fin en 2020
	1 289 906.14	1 031 924.90	225 000	17	

Projets Lury-sur-Arnon	Montant HT Projet en €	Montant Subventionnable En €	Financements Contrat de territoire en €	% participation CD 18	Echéancier
Rénovation de l'école : Sanitaires et cour	78 774.61	63 019.68	20 000	25.38	
Mise en valeur du patrimoine : restauration Tour sud, Vieille église, aménagement places églises	249 963.18	199 971.54	100 000	40	
	328 737.79	262 991.22	120 000		

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- voter la répartition du contrat de territoire telle que présentée ci-dessus,
- autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de territoire entre le Département du Cher, la Communauté de communes Cœur de Berry et la Commune de Lury-sur-Arnon,

**Le Président
Alain MORNAÏ**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-55 - Décision modificative – section Investissement/dépenses

Afin de pouvoir financer les frais de publications liés à la modification de documents d'urbanisme (carte communale de Chéry, PLU de Méreau et PLU de Sainte Thorette), il est proposé de voter une décision modificative :

Section-investissement/dépenses

202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	5 000
2033	Frais d'insertion	1 000

2181	Installations générales, aménagements	- 6 000
------	---------------------------------------	---------

Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter **UNANIMEMENT** la décision modificative ci-dessus proposée.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-55-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à **LURY SUR ARNON** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Étaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, Mme Pascale **DIAS**, M. Alain **DOS REIS**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Olivier **HOCHEDÉL**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia **DE SOUSA** a donné pouvoir à M. Alain **MORNAY**,
M. Rémy **POINTÉREAU** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-56 - Approbation de la carte communale de Chéry

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 160-1 à L 163-10, et R 161-1 à R 163-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de la commune de Chéry prescrivant l'élaboration d'une carte communale du 12 juin 2015,

Vu la délibération du 21 juin 2017 de la commune de Chéry portant accord sur la poursuite de la procédure d'élaboration de la carte communale par la Communauté de communes Cœur de Berry,

Vu la délibération du 3 juillet 2017 de la Communauté de communes de Cœur de Berry portant reprise de la procédure de mise en place de la carte communale de Chéry,

Vu la délibération du 23 septembre 2019 de la communauté de communes
mise en place de la carte communale de Chéry

Accusé de réception en préfecture
019-2007571-20201001-2020-56-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-0261 du 24 mars 2020 portant dérogation à l'urbanisation limitée dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Chéry,
Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique de la Présidente de la Communauté de communes Cœur de Berry du 4 juin 2020 soumettant la carte communale à enquête publique ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 juin au 31 juillet 2020;

Considérant les observations émises au cours de l'enquête publique,
Considérant les conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve **UNANIMEMENT** la carte communale de Chéry :

Article 1^{er}:

La carte communale annexée à la présente délibération est adoptée.

Article 2 :

Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.

Article 3 :

La présente délibération sera notifiée au préfet pour approbation.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201001-2020-56-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-57 Signature du contrat éco-TLC (textiles, linge de maison et chaussures)

Une délibération a été votée le 9 décembre 2019 pour le renouvellement de la convention avec ECO TLC. L'organisme nous demande voter à nouveau du fait du changement de présidence.

Pour mémoire, ECO TLC a été créé pour, d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux collectivités Territoriales.

Dans le cadre de sa mission, ECO TLC conclut une Convention avec toute collectivité en charge du service public de gestion des déchets des ménages qui lui en fait la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil décide UNANIMEMENT d'autoriser M. le Président à signer le contrat avec l'organisme ECO TLC.

Le Président,
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20200928-2020-57-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à **LURY SUR ARNON** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, Mme Pascale **DIAS**, M. Alain **DOS REIS**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia **DE SOUSA** a donné pouvoir à M. Alain **MORNAY**, M. Rémy **POINTEREAU** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-58 - Vote du contrat avec la SAFER du Centre

Il est proposé de renouveler le contrat avec la SAFER du Centre afin d'accéder au portail de cartographie de Vigifoncier.

Le nouvel abonnement prendrait effet au 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 pour un tarif annuel de 1521 € HT.

A la question posée, après en avoir délibéré, le conseil décide *Abstentions : 6, Pour : 1, contre : 14* de ne pas renouveler le contrat avec la SAFER du centre.

Le Président,
Alain **MORNAY**

Accusé de réception en préfecture
02500070571-20201002-2020-58-DE
Date de transmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-59 - Mise en non-valeur

✓ **POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Créances irrécouvrables

Le Conseil communautaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Après en avoir délibéré,

Admission en préfecture
018-200070571-20201002-2020-59-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Décide **UNANIMEMENT** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans la liste des produits irrécouvrables n°3672610512 dressée par le comptable public pour un montant total de **536.70 €**,

Ce montant sera imputé sur l'article 6541 du budget principal.

Créances éteintes

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique définitive prononce son irrécouvrabilité.

La créance concernée devient alors une créance éteinte qui constitue une charge définitive pour la collectivité, à imputer au compte 6542.

TYPLOGIE	EXERCICE(S)	MONTANT
Surendettement	2016 – 2017 - 2018	60 €
Surendettement	2017-2018	40 €
	TOTAL	100 €

M. le Président propose d'admettre en créances éteintes les sommes ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'admettre en créances éteintes les sommes ci-dessus.

Des mandats seront émis au 6542 du budget principal d'un montant total de 100 €, le budget SPANC ayant été clôturé au 31/12/2019.

✓ **POUR LE BUDGET ORDURES MENAGERES**

Créances irrécouvrables

Le Conseil communautaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'**UNANIMITE**, d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans les listes suivantes :

- la liste des produits irrécouvrables n°3341350212 dressée par le comptable public pour un montant total de **276.50 €**,
- la liste des produits irrécouvrables n°2751640212/2018 dressée par le comptable public pour un montant total de **1 103.49 €**

Le montant total de **1 379.99 €** sera imputé sur l'article 6541 du budget ordure ménagère.

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-59-DE
Date de réception en préfecture : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Pour information, il reste 37 657.41 € de créances irrécouvrables à mandater sur le budget ordures ménagères.

Créances éteintes

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique définitive prononce son irrécouvrabilité.

La créance concernée devient alors une créance éteinte qui constitue une charge définitive pour la collectivité, à imputer au compte 6542.

TYPOLOGIE	MONTANT	TOTAL
Procédures collectives	48 €	48 €
Surendettement	927.50 €	4 538.91 €
Surendettement	3 611.41 €	
	TOTAL	4 586.91 €

M. le Président propose d'admettre en créances éteintes les sommes ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'admettre en créances éteintes les sommes ci-dessus.

Des mandats seront émis au 6542 du budget ordures ménagères d'un montant total de **4 586.91 €**.

Le Président,
Alain MOIRÉ BERRY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-59-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

2020-60 - Attribution au Président de la délégation de signature concernant le marché de travaux de construction des ateliers-relais à la ZA la Garenne à Méreau

Le Président expose l'article L 5211.11 qui prévoit que « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ».

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2020 attribuant délégation de pouvoir, mentionnant que Mme La Présidente peut prendre « toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services pouvant être passés sans formalité préalable et qui ne sont pas soumis à l'obligation de transmission au service du contrôle de légalité »,

Compte tenu de son montant supérieur à 209 000 €, le marché de travaux précité est transmissible en Préfecture. Dès lors, ce marché n'est pas concerné par la délégation de pouvoir défini par la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2020.

Afin que les travaux de construction des ateliers-relais puissent débiter dès que possible, le Président propose au conseil communautaire de donner délégation à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à l'ensemble de la procédure du marché de travaux de construction des ateliers-relais.

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-60-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Le Président devra rendre compte au conseil communautaire des décisions prises concernant ce marché en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'attribuer à M. le Président, la délégation de signature concernant le marché de travaux de construction des ateliers-relais à la ZA la Garenne à Méreau.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-60-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à LURY SUR ARNON en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

22 septembre 2020

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 19

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, Mme Pascale DIAS, M. Alain DOS REIS, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA a donné pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à M. Bernard BAUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

14 - Modification tarifs Villa Quincy

Il est proposé les modifications tarifaires suivantes pour les produits de la Villa Quincy :

Produits votés	Tarifs en vigueur			Propositions		
	PA HT	PV HT	PV TTC	PA HT	PV HT	PV TTC
Sucellus	13,50 €	16 €	19,20 €	11,25 €	13.75 €	16.50 €
Tabordet Reuilly blanc bio		6.60 €	8.10 €	7.50 €	10 €	12 €
Lentilles vertes bio 500g	1,67 €	2,37 €	2,50 €	1,85 €	2,34 €	2,80 €
Lentilles rosées bio 500g	2,17 €	2,84 €	3,00 €	2,25 €	2,84 €	3,40 €

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-61-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Verres effigie Villa	1,69 €	2,08 €	2,50 €	1,74 €	2,14 €	2,50 €
Miel de fleurs 500g	/	/	/	5,80 €	7,25 €	8,70 €
Miel de coriandre 250g	/	/	/	4,20 €	5,25 €	6,30 €
Miel de coriandre 500g	/	/	/	7,20 €	9,00 €	10,80 €

Il est également proposé la vente de ½ bouteilles à la Villa Quincy au tarif suivant :

	Cuvée 37.5 cl
Prix achat HT	3 €
Prix vente HT	4.5 €
Prix vente TTC	5.4 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les tarifs ci-dessus proposés.

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20201002-2020-61-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020